



L'histoire du temps présent

Libération? Non, la persécution continue ...

Denis Scuto

Je voudrais vous raconter aujourd'hui, dans le cadre de la commémoration internationale de la libération du camp d'Auschwitz et de la mémoire des victimes de l'Holocauste, l'histoire de la famille Springut.

Joseph Springut était un commerçant, émigré avec ses parents, dans son enfance, de Pologne à Francfort. De 1910 à 1931, il dirige un commerce d'articles de toilette. En 1931, il émigre avec un de ses frères et son beau-frère au Luxembourg, où vit déjà une partie de sa famille. Son épouse, Regina Bornstein, le rejoint avec leurs deux fils, Arthur, né en 1912, et Willy, né en 1914. La crise économique en Allemagne est une raison indiquée aux brigadiers de la Sûreté pour cette émigration, l'autre le fait que „die Anhänger der Hitlerpartei den Juden allzufeindlich gesinnt sind“ (rapport de la Sûreté du 29 décembre 1931 dans le dossier de la Police des étrangers de Joseph Springut). Ils ouvrent un commerce d'exportation d'articles de bonneterie-mercerie-textiles et de toilettes rue de Reims à Luxembourg-Ville, un commerce qui marche bien comme les rapports suivants de la Sûreté sur ces commerçants polonais, étroitement surveillés comme tous les autres étrangers, le montrent.

La situation juridique des juifs polonais au Luxembourg se détériore de façon dramatique en 1938 après la décision du gouvernement polonais de déchoir de la nationalité, le cas échéant, les citoyens polonais qui sont domiciliés à l'étranger depuis au moins cinq ans. Joseph et Arthur Springut se retrouvent apatrides. Arthur est représentant commercial pour l'entreprise de son père en France, en Belgique et aux Pays-Bas et avait besoin de son passeport polonais. A la suite de plusieurs rapports négatifs du brigadier de la Sûreté Jean-Pierre Alfred Schott sur Arthur et l'entreprise de son père, l'autorisation de commerce est retirée à Arthur et le ministre socialiste de la Justice René Blum le prie de quitter le pays. Sur intervention des députés socialistes Hubert Clement et Victor Bodson, l'arrêté d'expulsion est suspendu le 2 novembre 1939 par Blum. Après l'invasion du Luxembourg, Arthur réussit à émigrer via le Portugal aux Etats-Unis où il s'enrôle dans l'armée américaine pour combattre en Europe.

Les autres membres de la famille, qui jouent également un rôle important dans la communauté juive, restent au Luxembourg. En juillet 1942, Joseph Springut est averti par le président du Consistoire israélite, Alfred Oppenheimer, qu'ils figurent sur la liste du prochain transport vers Theresienstadt. Oppenheimer est en contact avec le groupe de résistance luxembourgeois LPL. La résistante Alice Gales organise la fuite vers la Belgique des Springut. Un étudiant de Diekirch et des ouvriers de l'ardoisière de Martelange leur font passer la frontière à Martelange, le 24 juillet

1942. Springut dépose son testament auprès de Madame Gales. A Bruxelles, la famille est cachée chez l'électricien de Schaerbeek Marcel Lecoq jusqu'à la Libération. Puis, Joseph Springut se met à la disposition du commandant militaire des forces américaines à Bruxelles. Il est chargé à la fois par l'armée américaine et par l'Office central luxembourgeois du ravitaillement industriel d'une mission de ravitaillement dans les domaines des chemins de fer et du textile. Muni d'un laissez-passer américain et aux volants d'une voiture du gouvernement américain, Joseph et Willy Springut arrivent le 18 décembre 1944 à Luxembourg, où ils logent à l'Hôtel Gaisser, rue de Beaumont.

Antisémitisme et volonté de nuire

Mais un homme a décidé de faire interner ces deux commerçants munis d'un laissez-passer du „Civil Affairs Public Safety Office Luxembourg“. Il s'agit du brigadier antisémite de la Sûreté Jean-Pierre Alfred Schott, le même qui a rédigé des avis défavorables sur la famille Springut en 1939. Voici ce qu'il écrit au sujet du laissez-passer: „Dieses dürfte bloß ein Deckmantel für ihre unsauberen Geschäfte bedeuten. Springut Vater ist staatenlos. Dessen Sohn besitzt die polnische Staatsangehörigkeit. Beide sind Juden.“ Et puis, pour justifier leur internement, il invente cette histoire sidérante: „Wegen Spionage zu Gunsten der Deutschen werden dieselben von der belgischen Kriminalpolizei gesucht.“ Sur base du rapport Schott, Joseph Springut – dont les 11 frères et soeurs et en tout 47 membres de sa fa-

mille ont été déportés par les nazis – et son fils sont emprisonnés au Grand comme „espions allemands“. Voici l'arrêté signé par le ministre de la Justice Victor Bodson, qui avait défendu Arthur Springut avant la guerre: „Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 1944 concernant l'internement des personnes dont la présence est de nature à nuire aux opérations militaires. Arrête: Art. 1^{er}. Est ordonné l'internement provisoire du nommé Springut Josef, né le 4.12.87.“ Joseph et Willy passeront ensuite, en pleine Offensive des Ardennes, presque deux mois en détention provisoire sans voir ni juge d'instruction ni avocat.

Le 13 janvier 1945, Joseph écrit une lettre à Bodson, où il explique son cas. La justification de l'arrestation qui aurait été donnée par Schott était: Vous êtes des étrangers. Bodson s'informe auprès du Parquet. Le substitut du procureur lui répond que le Parquet n'est pas saisi d'une affaire Springut. Mais Bodson ne réagit pas. Le 2 février – Joseph et Willy sont entretemps emprisonnés depuis 6 semaines au milieu de centaines de collabos nazis – Regina écrit au premier ministre belge Hubert Pierlot (une pièce qui se trouve dans le dossier belge de la Police des étrangers). Elle ne sait pas où se trouvent son mari et son fils, disparus le 18 décembre 1944 à Luxembourg. Elle a également lancé par la radio un avis de recherche. Les autorités belges l'informent qu'ils sont en prison au Grand-Duché.

Le 12 février l'avocate Nelly Flick, seule femme membre de l'Assemblée consultative, engagée par Regina, s'adresse à Bodson. Elle a vu le dossier Springut. Il ne contient aucune pièce de la Sûreté belge ou du Counter Intelligence Corps. Elle exige la libéra-

tion immédiate des Springut. En plus, Joseph Springut est gravement malade. Mais il faut attendre encore un mois avant que le médecin de la prison ne demande sa libération. Entretemps, la veuve de Marcel Lecocq s'est rendue auprès de Bodson. Puis, Regina engage le Bâtonnier Maurice Neuman qui décide de s'adresser au nouveau ministre de l'Intérieur et de l'Épuration Robert Als, le 17 mars: „Le seul désir de ces malheureux est d'être reconduits à la frontière belge dans le plus bref délai possible, afin de sortir enfin de la prison infernale luxembourgeoise où ils ont été coffrés sans l'ombre d'une preuve. J'ajoute qu'il s'agit d'israélites polonais, donc d'alliés à un double titre.“

Schott écrit un deuxième rapport, le 24 mars, où il répète son mensonge sur l'accusation d'espionnage contre les Springut. Si Joseph Springut était libéré pour raisons de santé, il faudrait l'expulser immédiatement, écrit-il. Entretemps, toutes les pièces de l'armée américaine et de la Sûreté belge prouvant la fausseté des accusations de Schott sont parvenues au Parquet. L'attaché à la Sûreté Henri Fischbach écrit un nouveau rapport le 26 mars qui confirme ce que Joseph Springut, Nelly Flick et Maurice Neuman ont écrit aux ministres, notamment sa mission pour les Alliés et l'Office central du ravitaillement industriel. Sa conclusion: „Le soussigné prie Monsieur le Ministre de la Justice de les faire remettre d'urgence en liberté.“

Protéger le bourreau aux dépens de ses victimes

Sur ordre du ministre Als les Springut sont relâchés le 12 avril, mais „sous condition de quitter le territoire luxembourgeois dans les 48 heures“. Le Bâtonnier Neuman intervient en juin et en novembre 1945 auprès de Bodson, car il a pu s'informer par le biais du Bâtonnier Paul Reuter d'Arlon à la Sûreté d'Arlon et de Bruxelles que „le fait précis d'un prétendu mandat d'arrêt décerné par la police belge s'est révélé comme de la pure fantaisie“. L'avocat demande une enquête afin que l'auteur de ces „indications totalement mensongères“ soit identifié, il exige réparation pour ses clients et prie Bodson de leur accorder l'autorisation à retourner sans restriction dans le pays où ils ont vécu avant la guerre.

Les requêtes de Neuman sont classées. Une nouvelle lettre de 1947 reste également sans suites. Pour le substitut du procureur, les dommages physiques et moraux subis par les Springut résultent „d'un fait du prince, donc d'une force majeure pour laquelle ils ne sauraient rendre personne responsable“.

Joseph Springut fait une attaque cérébrale à la suite de son internement, dont il ne se remettra jamais et meurt en 1949 à l'âge de 62 ans. Jean-Pierre Alfred Schott est promu au grade de maréchal des logis en 1946.

Joseph Springut était un commerçant connu au Luxembourg avant la guerre qui habitait boule-

vard de la Pétrusse. Parmi ses connaissances directes figuraient des gens comme le directeur de la Banque générale Weicker, le secrétaire communal Beck et le directeur des Postes Stroesser. Il s'était mis comme ses fils au service de l'armée américaine pour apporter une contribution à la lutte contre les nazis à cause desquels il avait dû quitter l'Allemagne et vivre caché pendant deux ans dans une mansarde à Bruxelles, contre ces nazis qui avaient déporté une grande partie de sa famille. Sans doute dans l'espoir qu'une ère nouvelle commencerait, surtout pour ceux qui avaient tellement souffert durant la guerre. Le 6 juin 1944, dans une lettre au délégué luxembourgeois du World Jewish Congress, le médecin et Captain de l'armée américaine Henri Cerf, autre connaissance des Springut, le ministre d'Etat Pierre Dupong avait assuré que les juifs étrangers persécutés, qui avaient vécu avant la guerre au Luxembourg, pouvaient évidemment y retourner après la Libération.

Mais l'ère nouvelle devint au Luxembourg une ère où des agents antisémites de la Sûreté, de la police secrète luxembourgeoise, comme Schott pouvaient continuer comme avant. Non seulement faire emprisonner les Springut, mais également empêcher le retour de douzaines de familles juives étrangères qui voulaient retourner dans le pays qui les avait accueillies avant la guerre. Les nazis avaient eu besoin des agents de la Sûreté pendant la guerre et les avaient intégrés dans leur Kripo. Le ministre de la Justice Bodson avait besoin d'eux après la guerre et les laissa plus ou moins faire. Les Springut en furent les victimes. Ensuite, il parut politiquement plus opportun à Bodson de protéger un brigadier de la Sûreté que d'accorder réparation à deux victimes innocentes et faire éclater au grand jour un scandale judiciaire. La fiction d'un film comme „Eng nei Zäit“ ne dépasse pas la réalité. C'est le contraire.

Une réalité qui était si inouïe qu'on ne croyait pas ceux qui, à l'époque déjà, dès 1945-1946, portaient un regard critique p. ex. sur le rôle de la Sûreté pendant et après la guerre. Des gens qui comme Albert Wingert et d'autres résistants furent eux aussi emprisonnés. Eux aussi injustement. Eux aussi sur la base de rapports de la Sûreté, notamment du collègue de Schott et chef de la Sûreté Jean Victor. Leurs affaires également furent classées. Et leur vie et leur carrière très affectées sinon brisées. Sans avoir droit à des excuses ou des réparations. Mais avec le droit au silence. Fait du prince oblige ...



Joseph Springut en 1940 (Archives générales du Royaume, Bruxelles, Police des étrangers, A138.432)



Willy Springut en 1940 (AGR, Police des étrangers, A200.343)



Regina Bornstein en 1940 (AGR, Police des étrangers, A138.432)



Arthur Springut en 1940 (AGR, Police des étrangers, A325.558)



Lauschtert och dem Denis Scuto sai Feuilleton op Radio 100,7, all Donneschdeg um 9.25 Auer (Rediffusion 19.20) oder am Audioarchiv op www.100komma7.lu.